



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 24 juin 2015

Le vingt quatre juin 2015 à 18 heures 30 en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :**

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, DERAJ Alexandra, ESCALA Brigitte,  
HILLAIRET Véronique, POHL Catherine, TORTAJADE Céline,  
Mrs BOCQUET Philippe, BOUSCARAIN Jean Louis, DUCROT François, FOUTIEAU Patrice,  
LIBES Pierre, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis.

**Pouvoirs :**

DIDIER Renaud à FOUTIEAU Patrice  
DUBOIS LAMBERT Sandrine à TORTAJADE Céline  
FALCO Karine à DERAJ Alexandra  
LIGORA Gérard à PECQUEUR Fabrice

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	14
Pouvoirs :	04

**Absent excusé :** MARTINEZ Eloi

**L'ordre du jour portera sur les points suivants :**

1. Approbation du procès-verbal des séances du 06/05/2015.
2. Décision modificative.
3. Indemnités élus.
4. Subventions associations.
5. Validation CAO matériel sono et cuisine salle polyvalente, carrelage, travaux hangar.
6. Tarif supplémentaire cinéma régie fêtes.
7. Vidéo-surveillance.
8. Achats terrains A360-Benouides-4353 m2
9. Indemnité gardiennage église.
10. Protocole accord gendarmerie festivités.
11. Convention croix rouge
12. Motion répartition pouvoirs MONTPELLIER TOULOUSE.

Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal des séances du 06/05/2015.**

**Pour : 17                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

**2. Décision modificative.**

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		Budget	Décision	Budget
	Libellé	Primitif	Modificative	Cumulé
611	Contrats de prestations de services	87 000	8 000	95 000
61521	Terrains	16 000	3 000	19 000
61522	Bâtiments	15 000	5 000	20 000
6156	Maintenance	48 000	6 000	54 000
616	Primes d'assurance	14 000	1 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 011</b>	<b>408 520</b>	<b>23 000</b>	<b>431 520</b>
023	Virement à la section d'investissement	384 000	28 000	412 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 023</b>	<b>384 000</b>	<b>28 000</b>	<b>412 000</b>
6713	secours exceptionnel sinistre cimetiére		10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 67</b>	<b>23 800</b>	<b>10 000</b>	<b>33 800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 490 650</b>	<b>61 000</b>	<b>1 551 650</b>



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 24 juin 2015

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		Budget	Décision	Budget
	Libellé	Primitif	Modificative	Cumulé
6419	Remboursements sur rémunérations	20 000	15 000	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 013</b>	<b>20 600</b>	<b>15 000</b>	<b>35 600</b>
7388	Autres taxes diverses OCREAL	60 000	2 000	62 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 73</b>	<b>982 149</b>	<b>2 000</b>	<b>984 149</b>
7411	Dotation forfaitaire	170 000	2 000	172 000
74121	Dotation de solidarité rurale	25 000	27 000	52 000
74127	Dotation nationale de péréquation	50 000	3 000	53 000
7472	Régions (diagnostic inondation)		3 500	3 500
7473	hors programme+diagnostic inondation)	17 000	3 500	20 500
74758	DDTM (diagnostic inondation)		5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 74</b>	<b>298 201</b>	<b>44 000</b>	<b>342 201</b>
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 490 650</b>	<b>61 000</b>	<b>1 551 650</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		Budget	Décision	Crédits	Budget
	Libellé	Primitif	Modificative	reportés	Cumulé
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	7 000,00		10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 20</b>	<b>11 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 440,00</b>	<b>25 440,00</b>
2184	Mobilier	27 000,00	10 000,00	3 670,76	40 670,76
2188	Autres immobilisations corporelles		3 000,00		3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 21</b>	<b>845 380,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>34 647,42</b>	<b>893 027,42</b>
2313	Constructions	50 000,00	48 000,00	645 879,05	743 879,05
2315	Installations, matériel et outillage	416 500,00	-40 000,00	189 615,74	566 115,74
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 23</b>	<b>561 900,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>855 042,79</b>	<b>1 424 942,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 474 855,41</b>	<b>28 000,00</b>	<b>933 660,63</b>	<b>2 436 516,04</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>					
	Libellé	Primitif	Modificative	reportés	Cumulé
021	Virement de la section d'exploitation	384 000,00	28 000,00		412 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 021</b>	<b>384 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2 164 139,04</b>	<b>28 000,00</b>	<b>244 377,00</b>	<b>2 436 516,04</b>

Pour : 17

Contre : 00

Abstentions: 00

### 3. Indemnités élus.

En séance du 29 mars 2014, le conseil a validé l'enveloppe globale attribuée aux indemnités du maire, adjoints et conseillers délégués. Monsieur le Maire rappelle que son indemnité est calculée par application d'un pourcentage sur l'indice brut 1015. Il était fixé à 37,61% en mars 2014. Ce taux va être diminué à 35,56%.

Pour : 17

Contre : 00

Abstentions: 00

### 4. Subventions associations.

Des demandes de subventions exceptionnelles ont été déposées par plusieurs associations. Après étude de leurs dossiers, il est proposé d'octroyer les subventions supplémentaires suivantes :

- 1000 € pour l'ASV,
- 1000€ pour les Pequelets
- et 300€ pour Valergues pétanque.

Pour : 17

Contre : 00

Abstentions: 00



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 24 juin 2015

( arrivée de Mr Ducrot)

### 5. Validation CAO matériel sono et cuisine salle polyvalente, carrelage, travaux hangar.

Afin d'équiper la salle polyvalente plusieurs devis ont été demandés à différents prestataires pour du matériel vidéo et sono, matériel de cuisine. De même il est prévu de rénover le hangar cet été, pour cela des devis d'électricité et de matériel ont été reçus. Enfin à l'école primaire le carrelage d'une classe va être refait. La commission d'appels d'offres a examiné les devis et a établi un classement.

libelle	fournisseur	montant		libelle	fournisseur	montant
<b>Salle polyvalente</b>						
sono- Vidéo	Matos	22 410,00		matériel cuisine	RCI	6 900,00
Poduim	Altrad	6 858,65				
<b>HANGAR</b>						
Electricité	AS ELEC	770,00		matériel cuisine	RCI	6 841,00

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### 6. Tarif supplémentaire cinéma régie fêtes.

La commission culture organise cet été une séance de cinéma. Elle propose d'harmoniser le tarif avec celui des salles de cinéma proposé par la MJC, soit un tarif de 4 euros.

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### 7. Vidéo-protection.

Un projet de vidéo protection est en cours avec la collaboration des services de l'agglomération du pays de l'Or et celles des services de la gendarmerie. Ce projet est porté par 4 communes (Candillargues, Lansargues, Mudaison et Valergues)

Le déploiement du système de vidéo protection sera progressif, débutant avec 3 sites. Un dossier d'autorisation préfectorale doit être déposé et après l'obtention les communes doivent déposer une demande de financement au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le conseil délibère sur la mise en œuvre du système de vidéo-protection et accepte la nomination de 3 élus référents : (P.LIBES, P.FOUTIEAU, R.DIDIER)

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### 8. Achats terrains A360-Benouides-4353 m2

Le propriétaire du terrain référencé A360 Benouïdes, d'une superficie de 4353 m2 propose la vente de cette parcelle au prix de 3€ le m2. Le conseil valide cet achat.

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### 9. Indemnité gardiennage église.

Le conseil accepte de verser à Mr L'abbé Dumas, pour l'année 2015, l'indemnité prévue pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées (montant annuel de 119,55 euros)

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### 10. Protocole accord gendarmerie festivités.

La gendarmerie de Lunel propose la signature d'un protocole d'accord entre la commune, et eux même. Ce protocole a pour objet l'organisation de la fête qui a lieu du 23 au 26 juillet .



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 24 juin 2015

Le niveau de sécurisation d'un évènement festif est étroitement lié à son degré de préparation. Afin d'améliorer la sécurité des fêtes et de réduire les risques de survenance d'incident ou accident, les parties s'engagent par le protocole et dans le cadre des dispositions de la circulaire préfectorale, à mettre en œuvre les préconisations figurant dans le document :

- Sensibilisation et information des différents acteurs
- Respect des arrêtés règlementaires
- Coordination des forces pour améliorer l'efficacité opérationnelle
- Désignation d'un élu coordinateur
- Identification des zones de la fête
- Action de la gendarmerie
- Bilan et enseignements.

Le conseil valide la signature de ce protocole d'accord.

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### **11. Convention croix rouge**

Monsieur le Maire expose que dans la commune sont organisées régulièrement des manifestations à visées culturelles et sportives nécessitant la présence de dispositifs prévisionnels de secours.

Il propose de signer un contrat entre la Croix Rouge Française de l'Hérault et la commune de Valergues pour la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours.

La Croix Rouge Française s'engage à mettre en œuvre un dispositif adapté à la manifestation, notamment du personnel qualifié et le matériel requis. Le conseil valide cette proposition.

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

### **12. Motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre MONTPELLIER et TOULOUSE dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.**

#### **CONSIDERANT :**

- La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.
- Qu'au 01<sup>er</sup> janvier 2016, l'Hérault fera partie d'une nouvelle région réunissant les actuelles régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées ;
- Qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016, elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'Etat après avis du Conseil Régional.

#### **AFFIRME :**

- Qu'il est indispensable que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche de défense de notre territoire dans le cadre de la création de la nouvelle région ;
- Qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans ce regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse.

#### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT**

- De trouver un nécessaire équilibre entre les lieux de décision et les services de la nouvelle région, mais aussi ceux de l'Etat, dans la répartition équitable entre Montpellier et Toulouse.

**Pour : 18                      Contre : 00                      Abstentions: 00**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 Heures 30.  
Le prochain conseil aura lieu le mercredi 22 juillet 2015.*